



qui aura la garde de notre fille agée de 1an?

Par **rootsine**, le **14/01/2009** à **16:25**

Bonjour,

En septembre, j'ai quitté le père de ma fille agée de 1 an pour un autre homme.

Mon ex est parti depuis cette date habiter chez sa soeur à 40 km.

Il continue de s'occuper de notre fille le weekend. Il est intérimaire.

J'ai entamé une procédure pour la garde de notre fille car il me menaçait de demander la garde totale, par vengeance j'imagine. Il me téléphonait sans cesse, se mettait en colère et dernièrement il m'a insulté, et menacer de dire des choses négatives sur moi à mon nouvel ami.

C'est moi qui m'occupe de notre fille depuis sa naissance.

Je ne travaille pas et suis déjà maman d'un enfant de 11 ans à ma charge.

Et je viens d'apprendre que je suis enceinte de mon nouvel ami.

Nous sommes convoqué devant le JAF le 22.01, je demande la résidence de notre fille chez moi.

Son père peut-il obtenir la garde au vu des éléments que je vous donne?

Le fait d'avoir déjà qq'un d'autre dans ma vie et enceinte peut-il nuire à ma demande?

Merci beaucoup, je suis très inquiète.

Par **ardendu56**, le **18/01/2009** à **20:50**

Le JAF est là pour le bien de votre enfant. Il faudrait que le papa de votre fille apporte des preuves d'un comportement ou de faits et gestes négatifs pour le bien et la sécurité de votre enfant. Le fait d'avoir un enfant, et un autre à venir, ne sont des éléments négatifs pour vous. Le père vit chez sa sœur et travaille en intérim, me paraissent des points moins positifs que les vôtres.

Vous pouvez essayer une médiation avec le père et un arrangement positif pour tous. Il ne faut pas oublier que les pères sont souvent lésés lors des séparations, il perd beaucoup plus que les mères, sauf pour la pension alimentaire. L'amour qu'il porte à leur enfant passe souvent au second plan.

Calme, médiation, et arrangement. Les colères et les cris, n'arrangent rien.

bon courage.

Par **rootsine**, le **20/01/2009** à **22:45**

Bonjour et merci pour vos précieux conseils!

Je viens d'apprendre que l'audience est reportée à une date pour le moment inconnue. Les motifs sont que l'avocate de mon ex vient de communiquer au tribunal qu'elle serait en formation le jour de l'audience et que son dossier n'est pas complet.

En effet, j'ai réussi à obtenir des infos de la part de mon ex par téléphone, il n'aurait toujours pas pris sa décision quand au droit de garde de notre fille mais refuse l'idée qu'elle soit domiciliée chez moi.

Il m'a finalement dit qu'il allait peut être demandé la garde de notre fille et faire les démarches nécessaire pour l'obtenir (enquête sociale et psy).

Mais oui, je reste calme face à lui et c'est très dure de ne pas craquer moralement. Je comptais beaucoup sur cette audience pour que les choses soient fixées et claires pour tout le monde.

Je ne comprends pas l'attitude de mon avocate qui annule au dernier moment notre rdv d'aujourd'hui pour motif qu'elle a mieux à faire!!

Et je ne comprends pas non plus l'attitude de mon ex qui m'a avoué savoir depuis 15 jours que son avocate allé demandé un report...

Bref , je suis totalement perdue, je ne sais pas combien de temps tout ça va durer ni ou ça va nous mener!!

Par **ardendu56**, le **21/01/2009** à **19:23**

Pour l'avocat: votre ex le savait ou essaie de vous prouver qu'il en sait plus que vous sur "l'affaire"? Excusez moi, mais je pense qu'il profite de votre désarroi et de votre inquiétude pour vous faire perdre vos (peu) de moyens, confiance, courage. Pardon mais c'est ce que je ressens et je vous comprends; toute mère serait paniquée à l'idée de perdre la garde de son enfant. Mais dites-vous une chose, si vous montrer votre peur, il va en profiter: "il demandera peut-être la garde de sa fille" c'est le mot peut-être qui me choque c'est oui ou non mais pas peut-être. J'en vient à douter de sa volonté de demander la garde. Il est en intérim, n'a pas de logement et devrait s'occuper d'un bébé??? Que de contraintes pour lui et il doit en être conscient. Un bébé n'est pas un poisson rouge, ni un toutou , il a du y réfléchir... et penser à sa liberté retrouvée et sitot reperdue. Je soupçonne un chantage affectif de sa part. Le fait de vous faire perdre vos moyens pourrait vous faire dire des choses malheureuses et négatives devant l'avocat. Devant l'avocat, restée calme et montrer que vous souhaitez le mieux pour votre enfant, ce sera difficile pour vous mais ne vous laissez pas démonter. Je suis de tout coeur avec vous.

bon courage.

Par **rootsine**, le **25/01/2009** à **21:27**

merci mille fois pour votre soutien!

je me suis présentée à l'audience prévu le 22.01 mais mon ex n'y étais pas , son avocate non plus , le report a donc été accepté et nous sommes convoqués à nouveau le 13 mars.

Mon ex continue son chantage auprès de moi, mais n'est toujours pas claire quant à sa décision. Je me suis affirmé face à lui en disant que la garde alternée n'était pas une bonne solution vu l'âge de notre fille mais il refuse de faire 1weekend sur 2. J'ai donc été obligé de lui laisser notre fille tous les weekends en attendant la prochaine audience.

Vous avez raison, mon ex essaie de me faire craquer mais je ne peux pas lui imposer de voir sa fille 1weekend sur 2.

Concrètement comment faire ???

physiquement je ne peux rien faire lorsque il vient la chercher....

j'espère que le fait d'accepter que ma fille passe chaque weekends avec son père ne va pas me poser de problèmes par rapport à ma demande de résidence.

En plus , je retrouve ma fille un peu perturbée par tout ça : maintenant dès qu'elle ne me voit plus -lorsque je quitte la pièce ou on est toute les 2 par exemple- elle hurle.

Mais son père ne me raconte rien sur comment elle est le weekend, juste que selon lui ça se passe bien...

Par **rootsine**, le **02/02/2009** à **08:59**

je désespère d'avoir une réponse d'un juriste ici....

aidez moi si vous êtes juriste.

Mon ex m'affirme ne plus avoir de travail, il veut donc prendre notre fille comme si on faisait une garde alternée.

Je refuse, mais il est venu la chercher hier et je ne sais pas quand il va la ramener....

le jugement ayant lieu le 13 mars , que faire en attendant????

un grand merci à celui ou celle qui me répondra.